



# CHARTRE DES DEVOIRS DE L'USAGER

**Dans le cadre de ses missions de service public, l'hôpital a des obligations. L'utilisateur, quant à lui, a des droits, mais il doit également respecter des règles.**

**Pour pouvoir remplir correctement ses missions de service public, d'accueil et de soins, le Centre Hospitalier de Cannes et son personnel doivent pouvoir être assurés de votre part d'un légitime et strict respect des recommandations suivantes :**

- **Ne pas entraver le bon fonctionnement des services pour l'organisation des soins, traitements et examens, en respectant les consignes des médecins et personnels.**
- **Participer à la bonne gestion du dossier administratif en présentant les attestations de prise en charge et en réglant le cas échéant les frais restant à charge : les soins dispensés à l'hôpital ne sont pas gratuits.**
- **Etre courtois et respecter les personnels de l'hôpital.**
- **Ne pas déranger les autres usagers : respecter les horaires et le nombre de visiteurs, éviter les conversations bruyantes, modérer le son des appareils.**
- **Respecter les règles d'hygiène hospitalière pour limiter le risque infectieux (pas de fleurs, ...)**
- **Ne pas dégrader les locaux, les matériels et les espaces publics mis à la disposition du public.**
- **Appliquer les consignes non-fumeurs, de sécurité incendie et de stationnement.**
- **Ne pas utiliser de portables qui interfèrent avec les matériels médicaux.**
- **L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de substances toxiques sont rigoureusement interdites**

## **AVERTISSEMENT**

**EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE A CES REGLES OU EN CAS DE MENACES, DE VIOLENCES, DE VOIES DE FAITS, D'INJURES, DE DIFFAMATIONS OU D'OUTRAGES A L'ENCONTRE DE SON PERSONNEL, L'HOPITAL SE RESERVE LE DROIT DE PRONONCER DES MESURES D'EXCLUSION, DE DEPOSER PLAINTTE OU D'INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE.**

